



139 -
DECISION N° /SEPMBPE/DGD du 07 DEC. 2018

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE D'AUDIT DE LA DIRECTION GENERALE
DES DOUANES**

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu** la Directive n° 1/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA ;
- Vu** la Loi n° 64-291 du 01 Août 1964, portant Code des Douanes ;
- Vu** le Décret n° 2016-869 du 03 novembre 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** le Décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** le Décret n° 2018-618 du 10 juillet 2018 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2018-648 du 1^{er} août 2018 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2017-265 du 03 mai 2017 portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu** le Décret n° 2017-297 du 12 mai 2017 portant promotion du Colonel DA Pierre Alphonse au grade de Colonel-Major des Douanes ;
- Vu** l'Arrêté n° 360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu** la Décision n° 134/SEPMBPE/DGD du 18 octobre 2018 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Comité d'Audit au sein de la Direction Générale des Douanes ;

Considérant les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1 : Sont nommés membres du Comité d'Audit les fonctionnaires des douanes dont les noms suivent :

- Col. KADIO Albert Louis (Mle 234 797 T), Administrateur en Chef des Services Financiers, Inspecteur Général des Douanes ;
- Col. KAKE Lucien (Mle 152 351 H), Administrateur Général des Services Financiers, Conseiller Spécial du Directeur Général ;
- Col. N'DRI Koffi Jacques (Mle 242 790 Q), Administrateur en Chef des Services Financiers, Conseiller Technique du Directeur Général ;
- Col. ADOU Adingra Rémy (Mle 229 739 K), Administrateur en Chef des Services Financiers, Inspecteur Principal des Douanes ;
- Monsieur COULIBALY Doténémé (Mle 151 523 M), Ingénieur Général Statistique Economiste, Conseiller Spécial du Directeur Général ;
- Monsieur THIA Labi Dominique (Mle 164 234 Y), Ingénieur en Chef d'Informatique, Conseiller Technique du Directeur Général ;

Article 2 : Les membres du Comité d'Audit perçoivent des émoluments sous forme de jetons de présence, pour leur participation aux activités du Comité.

Article 3 : L'Inspecteur Général des Douanes est chargé de l'application de la présente qui prend effet à compter de sa date de signature.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

AMPLIATIONS :

- SEPMBPE/Cab	1
- IGD	1
- Toutes Directions Douanes	1
- Les Intéressés	6

